

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2022

Le conseil municipal a :

- Approuvé le procès-verbal de la séance du 4 janvier 2022.
- Accepté le versement du Fonds de concours par le Grand Reims et autorisé la signature de la convention d'attribution pour les travaux de la RD8.
- Autorisé la signature d'une convention d'occupation précaire pour des travaux d'entretien et d'embellissement de la forêt du Fort de Montbré avec la Société MHCS et la Commune de Montbré.
- Autorisé la participation financière de la Commune pour la classe découverte de 50 élèves de l'école élémentaire du 20 au 24 juin 2022 à hauteur des 2/3 du montant total.
- Autorisé le recrutement d'un agent technique polyvalent dans le cadre d'un contrat PEC (parcours emploi compétences) pour 6 mois à raison de 21h hebdomadaires financé à hauteur de 45%.
- Procédé à la révision des tarifs communaux.
- Autorisé la signature du marché public des espaces verts pour l'entretien des terrains de football et les pelouses des espaces verts la Commune avec les entreprises Technigazon et Condette.
- Autorisé le versement d'une avance sur subvention à la Caisse des Écoles de Taissy

Le bureau Communautaire du Grand Reims va lancer la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ainsi qu'une expérimentation en matière de TAD (transport à la demande), pour une extension vers les territoires de Fismes, Ardre et Vesle, Tardenois et Rives de la Suipe.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### Comité Consultatif Information Communication :

- Suivi de la feuille de route, réflexions sur l'affichage dans la Commune, demande de devis pour des banderoles événementielles, pour un panneau d'informations place de la Mairie.
- La refonte du site internet progresse, la Passerelle N°6 est en préparation.

### Comité Consultatif Urbanisme :

- Poursuite du diagnostic socio-économique et environnemental concernant la révision du PLU.
- Étude de faisabilité pour la phase 2 du 3 rue de Sillery en cours d'achèvement.

## INFORMATIONS DIVERSES

Réflexions sur le marché communal du samedi matin : possibilité d'un marché alimentaire tous les samedis matins avec paiement d'un droit de place et un marché une fois par mois plus diversifié avec dépôt d'une caution récupérable.

Les exposants situés sur le parking de la petite boulangerie ont été consultés pour savoir s'ils souhaitent exposer une fois par mois sur la place de la Mairie.

Rappel des Élections Présidentielles les 10 et 24 avril 2022.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le **mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h.**

## Préavis de grève CITURA



En raison d'un mouvement social, un préavis de grève a été déposé pour la journée du **lundi 21 février 2022.**

Durant cette journée, des perturbations sont donc à prévoir sur le réseau bus-tram CITURA.

Le dimanche 20 février, les voyageurs pourront bénéficier d'informations plus précises sur les canaux habituels de CITURA.

## Horaires des messes



La prochaine messe aura lieu :

- **dimanche 13 février 2022, à 10h30, à l'église de Taissy.**

## Nouvelles modalités pour le marché de Taissy



De nouvelles modalités ont été décidées par la Mairie de Taissy, concernant le marché du samedi. Pas de panique, on vous explique !

- Le marché des producteurs et artisans aura dorénavant lieu **chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois** sur la place de la Mairie, **de 8h30 à 12h30.** Vous pourrez y retrouver des exposants alimentaires et non-alimentaires en tout genre.

- **Tous les autres samedis de chaque mois,** vous retrouverez quelques commerces alimentaires, sur la place de la Mairie, **de 8h30 à 12h30.**

# CORRIDA DE LA SAINT-VALENTIN

SAMEDI 19 FÉVRIER 2022

Environ 8.4km en nocturne  
Pass sanitaire obligatoire  
600 dossards max.

Corrida de la Saint Valentin

19h00 course jeunes  
19h30 course adultes

Taissy

Infos et inscriptions :  
csv.dacreims.com

Active & Sportive

Taissy

Ensemble pour Elles

DAZ

N'oubliez pas, le samedi 19 février 2022, aura lieu la traditionnelle *Corrida de la Saint-Valentin* à Taissy !

Une course jeunes à 19h et une course adultes à 19h30.

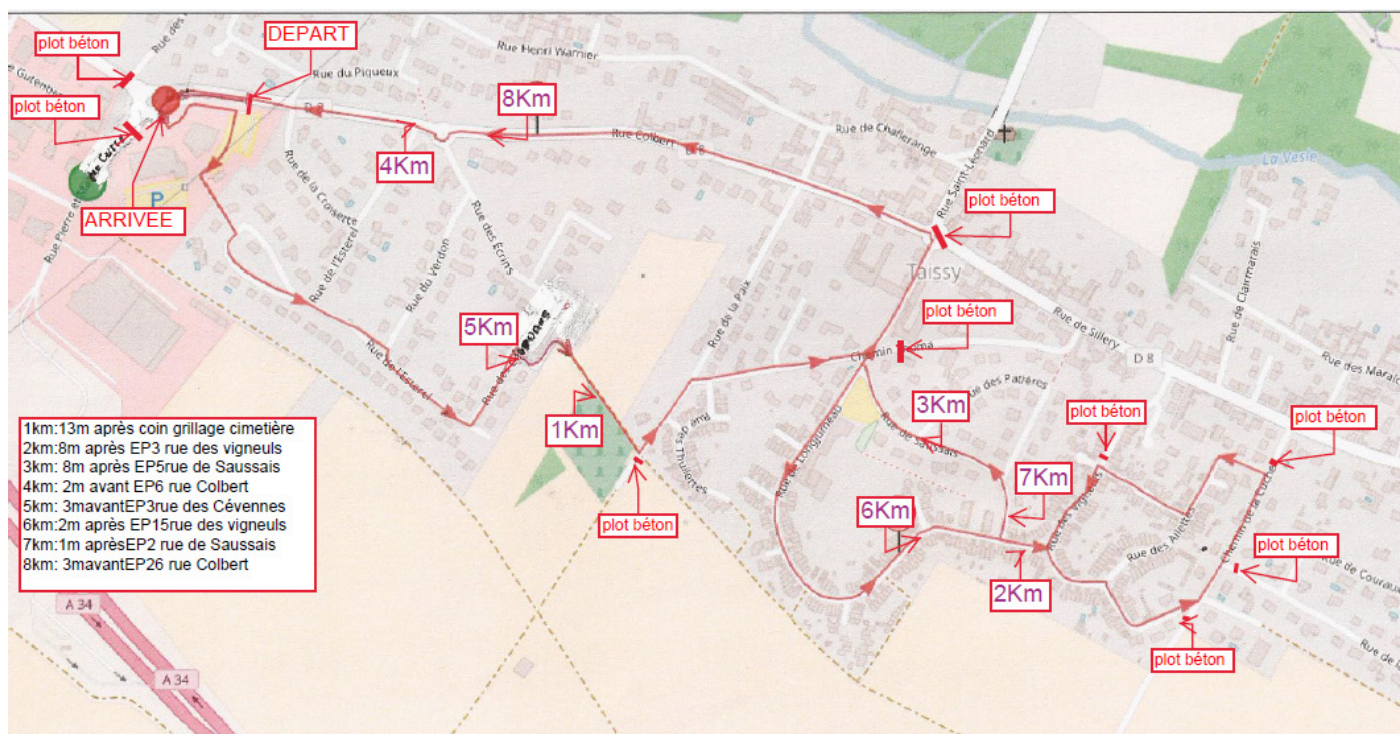
Un pass valide sera exigé.

Sous réserve des conditions sanitaires.

**VENEZ NOMBREUX !**

Découvrez le plan de la course !

**Attention :** Le parcours sera bloqué à partir de 18h, prenez vos dispositions !



## **ARRÊTÉS :**

### **N° 32/2022 - Interdiction temporaire de stationnement et de circulation dans diverses rues à l'occasion de la corrida du samedi 19 février 2022**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,  
Vu l'article R 411-21-1, R 411-30 et R 411-31 du Code de la Route,  
Vu l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 modifiée sur la signalisation routière, Livre 1, 1ère partie,  
CONSIDÉRANT l'organisation de la «corrida de la Saint Valentin» dans diverses rues nécessitant une restriction temporaire de stationner et de circulation pour éviter tout risque d'accident et assurer la sécurité de la manifestation et des usagers,

#### **ARRÊTÉ :**

Article 1 : Afin de sécuriser le passage de la « Corrida de la Saint Valentin », le samedi 19 février 2022, de 18h00 à 22h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans les rues suivantes :

- place Frédéric Mistral
- rue de l'Esterel : du 11° 2 au 30
- rue des Cévennes : sur toute la longueur
- rue de la Paix: entre le chemin rural n° 11 et le Chemin Thomas
- Chemin Thomas : sur toute la longueur
- rue de Longjumeau : sur toute la longueur
- rue des Vigneuls : de la rue de Longjumeau au Chemin des Verts Galons
- rue du Mont Gélus : sur toute la longueur
- Chemin de la Cuche : de la rue du Mont Gélus jusqu'à la rue des Ailettes
- rue des Ailettes : du Chemin de la Cuche jusqu'au Chemin des Verts Galons
- Allée des Termes: sur toute la longueur
- rue de Saussaie : sur toute la longueur
- rue Colbert et RD 8 : du rond-point de la Mairie jusqu'au rond-point de l'Esplanade Colbert

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques pour permettre l'application des présentes dispositions conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire de Taissy, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taissy et la CIP Nord sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les formes réglementaires.

### **N° 33/2022- Mise en place d'une déviation et interdiction de stationnement à l'occasion de la corrida de la Saint Valentin du samedi 19 février 2022**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une déviation,  
Vu l'arrêté n° 32/2022 du 17 janvier 2022 d'interdiction temporaire de circulation et stationnement dans diverses rues.

#### **ARRÊTÉ :**

Article 1 : Suite à l'interdiction de circulation dans diverses rues, prise par arrêté 11° 32/2022, quant à l'organisation de la « Corrida de la Saint Valentin», le samedi 19 février 2022, de 18h00 à 22h00, une déviation est mise en place par les rues suivantes :

- pour les véhicules venant de la rue de Sillery, au rond-point de la Mairie, traversée de Taissy **INTERDITE** :
  - \* rue Saint Léonard puis vers commune de Saint-Léonard, rue de Taissy-Boulevard Val de Vesle, quai du pré aux Moines et retour vers Cormontreuil par le Pont Huon
- pour les véhicules venant de Cormontreuil, au rond-point de l'Esplanade Colbert :
  - \* rue Henri Warnier
  - \* rue de Challerange
  - \* rue Saint Léonard, jusqu'au rond-point de la Mairie

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans ces rues, de 18h00 à 22h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques pour permettre l'application des présentes dispositions conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de Taissy, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taissy et la CIP Nord sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les formes réglementaires.

## Agenda



### Réunion publique sur les travaux de la rue H. Warnier

Mardi 15 février 2022, à 18h30, salle du Conseil Municipal. Réservé aux riverains.

### Corrida de la Saint-Valentin

Samedi 19 février, à 19h.

### Conseil Municipal

Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, à 20h, salle du Conseil Municipal.

### Thé dansant

Avec Damien BEREZINSKI, le dimanche 6 mars 2022, de 15h à 20h, au CCA.

(sous réserve des conditions sanitaires)

### Don du sang

Vendredi 11 mars 2022, de 16h à 19h30, au CCA, salle n°1.

## Corrida de la Saint-Valentin

N'oubliez pas, le samedi 19 février 2022, aura lieu la traditionnelle Corrida de la Saint-Valentin à Taissy !

Les inscriptions sont possibles **jusqu'au 18 février 2022 à 10h**. 600 dossards maximum

Inscriptions et informations diverses sur [csv.dacreims.com](http://csv.dacreims.com)

Une course jeunes à 19h et une course adultes à 19h30.

Un pass valide sera exigé.

Sous réserve des conditions sanitaires.

**VENEZ NOMBREUX !**



## Appel à témoins



Un mât d'éclairage public situé derrière la clinique vétérinaire, rue du Verdon, a été fortement endommagé par un véhicule dont le propriétaire ne s'est pas encore manifesté.

Si vous avez été témoins de cet accident, ou si vous détenez des informations à nous communiquer, merci de bien vouloir contacter la Mairie de Taissy au **03.26.82.39.27**.

## Don du sang



L'Établissement Français du Sang organise sa collecte de sang le **vendredi 11 mars 2022**, de 16h à 19h30 au CCA, dans la salle n°1.

Il est préférable de prendre rendez-vous au préalable sur le site internet <https://efs.link/mPdRq>

Possibilité de donner son sang sans prise de rendez-vous, mais les personnes en détenant un restent prioritaires.

**Ni le pass sanitaire, ni le pass vaccinal ne sont nécessaires pour donner son sang.** Tous les donneurs sont accueillis dans le respect des gestes barrières dont le port du masque qui reste obligatoire.

Vous pouvez donner votre sang avant et après une injection de vaccin anti-Covid-19, sans aucun délai d'ajournement à respecter. Il n'est pas nécessaire d'être vacciné(e), ni de présenter un test pour donner.

Les personnes testées positives et/ou présentant des symptômes du Covid-19 doivent attendre **14 jours** après la disparition des symptômes pour donner leur sang.

Cas contact ? Si vous êtes vacciné(e), vous pouvez donner. Si vous n'êtes pas vacciné(e), vous devez attendre **14 jours** après le dernier contact pour donner votre sang.

## Atelier numérique



Les ateliers numériques ont bel et bien repris à Taissy pour cette nouvelle année ! Le prochain atelier aura lieu le **vendredi 18 février 2022 à 14h30** à la Salle de Réunion de la Mairie.

Celui-ci portera sur **le site Ameli**. Une découverte du site de l'assurance maladie, comment créer son compte et s'y retrouver dans les différentes catégories. **Veillez à apporter votre carte vitale et un RIB, indispensables à la création du compte.**

Merci de remplir ce formulaire d'inscription ci-dessous :

Découper le coupon d'inscription

**Formulaire :** (merci de le déposer à l'accueil de la Mairie **avant le jeudi 17 février**).

Madame  Monsieur

NOM Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Numéro de tel : .....

Je m'inscris à l'atelier « Ameli » du **vendredi 18 février 2022 à 14h30**, animé par le conseiller numérique à la Salle de Réunion de la Mairie de Taissy.

Veillez à bien apporter votre matériel informatique sur place.

## Concours de dessin



Le Conseil Municipal Jeunes organise un concours de dessin pour les enfants de maternelle, élémentaire et secondaire.

Dépose ton dessin en Mairie **entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2022 !**

N'oublie pas d'y mettre tes nom et prénom, date de naissance, ta catégorie d'âge, ton adresse et ton numéro de téléphone.

**Le thème :** mangas, BD et dessins animés.

Peinture, dessin et format libres - A3

## Petite annonce

Recherche garage ou lieu abrité pour véhicule de collection de 5,4 m sur Taissy. Étudie toute proposition.

Contact : **06.59.30.35.47**

## La Fougasse

Ouverture exceptionnelle le **samedi 12 février 2022 soir** pour la Saint-Valentin.

Renseignements : **03.26.82.21.22**

ou **06.71.41.02.18**

**1<sup>ère</sup> ouverture, depuis 30 ans, le samedi !**

### SECRETARIAT DE MAIRIE

- MATIN : 9h-12h (du lundi au vendredi).  
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi, mardi et vendredi).  
Tel : 03 26 82 39 27 Fax : 03 26 97 82 98

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

- MATIN : 9h-12h (du lundi au vendredi) 10h-12h (samedi).  
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi et vendredi).  
Tel : 03 26 04 41 87

### NUMÉROS D'URGENCE

17 Gendarmerie Nationale, 18 Pompiers

### PHARMACIE DE GARDE

Rendez-vous sur le site **3237.fr** ou composez le **3237**.

### MÉDECIN / DENTISTE DE GARDE

En cas d'urgence composez le **15** pour obtenir un régulateur du SAMU.